

AVIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

A 12H30

Hôtel de Ville

Salle du Conseil Municipal

Ordre du jour

- Élections sénatoriales du 27 septembre 2026 – Élection des délégués suppléants

En application de l'article R.131 du code électoral, le nombre de délégués suppléants à désigner est de 9. L'élection a lieu au scrutin de liste paritaire à la représentation proportionnelle, avec application de la plus forte moyenne, sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Le Maire,
Jean-Yves DUCLOS

